

censure du courrier pour prévenir l'entrée au Canada de drogues ou d'autres articles de contrebande.

● (1230)

Quant à la loi de l'impôt sur le revenu, je conviens qu'elle va trop loin. Je suis contre l'entente secrète conclue entre la GRC et le ministère du Revenu national et qui n'a pas été mise au jour tant que le ministre de l'époque, l'actuel sénateur Guay, n'a pas été forcé d'admettre il y a quelques années que la GRC pouvait examiner les dossiers fiscaux au cours d'une enquête sur une infraction à la loi de l'impôt sur le revenu. Le solliciteur général (M. Kaplan) est au courant. La GRC et le ministre du Revenu national n'ont pas tardé à renier cette entente.

C'est précisément ce que prétendent nombre des opposants actuels ou éventuels à la loi. La GRC a examiné les dossiers fiscaux de certaines personnes au cours d'un procès au criminel, notamment dans l'affaire Anderson. C'est irrégulier. Plus tôt le solliciteur général et le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) feront connaître la nature exacte de cette entente et diront si elle est rigoureusement respectée, mieux cela vaudra.

C'est pourquoi je suis d'accord avec mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Cette mesure doit être passée au peigne fin par un comité de la Chambre. La question de la sécurité a déjà fait l'objet d'une étude à l'autre endroit, par des commissions royales d'enquête et ainsi de suite. La Chambre des communes, qui est censée représenter les Canadiens, doit pouvoir consulter à ce sujet un grand nombre de personnes d'un bout à l'autre du pays. Il ne suffit pas que des groupes de pression et des gens des environs d'Ottawa, de Montréal et de Toronto nous fassent connaître leur opinion à ce sujet. Dans certains cas, on nous fait parvenir un mémoire, mais la plupart du temps, les gens font connaître leur position grâce à des rapports de presse, où les journalistes, selon leur opinion, rapportent de façon plus ou moins exacte les propos exprimés.

J'insiste sur la nécessité, monsieur le Président, de renvoyer ce projet de loi au comité composé de représentants de tous les partis, qui pourra se déplacer de Victoria à Saint-Jean et consulter tous les Canadiens sur l'importante question d'un organisme de sécurité national. J'entends par là les rapports entre le gouvernement et un organisme d'une importance vitale, qui touche les particuliers. Nous nous efforçons de préserver la sécurité du pays non seulement contre des interventions de l'extérieur, mais également contre des activités se déroulant à l'intérieur du pays, notamment les actes de violence, les révoltes et divers moyens illégaux de renverser le gouvernement et de provoquer de la confusion à l'échelle nationale.

Cela dit, je ne veux pas prendre carrément parti pour ou contre ce projet. Pour ma part, je suis plutôt en faveur d'un organisme civil doté d'un administrateur qui devra rendre beaucoup plus de comptes au ministre que ne le prévoit le projet de loi à l'étude. Monsieur le Président, l'un des principaux problèmes que nous ayons connus au cours des vingt dernières années est dû au fait que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada ne relève pas directement du ministre, mais d'un sous-ministre. Je reconnais qu'au cours des ans, le ministre du solliciteur général a connu un sort assez malheureux dans la mesure où, avec quelques autres ministères, il a été

### *Renseignement de sécurité—Loi*

l'une des principales cibles lors des remaniements ministériels. Il s'en est suivi que des personnes n'ayant aucune expérience ministérielle ou n'ayant pas les compétences voulues pour occuper un poste supérieur se sont vu nommer au poste de solliciteur général. Le fait de relever du solliciteur général adjoint et le calibre de l'exécutif ont fortement contribué à affecter le moral de tous les membres de la GRC.

● (1240)

Je m'oppose donc à l'article 7 du projet de loi stipulant que le directeur devrait consulter le sous-ministre sur l'orientation générale des opérations du Service. J'estime que cela n'a pas de sens. Il doit être comptable au ministre parce qu'il faut une orientation politique appropriée. Cet article ne fait que refléter le désir des technocrates de tout contrôler ici, à Ottawa.

J'approuve l'article 8 du projet de loi. Un service qui est bien géré par un bon administrateur devrait pouvoir choisir lui-même son personnel. Les employés du Service n'ont pas besoin d'être grands, blonds et âgés de 22 ans; laissons cela à ceux qui doivent satisfaire aux exigences de la GRC et faire d'excellents policiers. Un service de sécurité devrait avoir ses propres employés permanents plutôt que d'emprunter en catimini ceux d'un autre organisme gouvernemental. Les employés d'un organisme de sécurité doivent posséder les meilleures qualités possibles. Ils doivent notamment être intelligents et avoir de bonnes connaissances linguistiques, mais n'ont pas besoin d'être formés en vue de faire partie d'une force policière nationale. Le service de sécurité ne devrait pas devenir une force indépendante ayant le pouvoir de procéder à des arrestations. Je crois personnellement que cela relève de la GRC et des autres forces policières. Il faudrait éliminer tout de suite toute possibilité que l'organisme de sécurité ait le droit d'arrêter des gens ou de conduire tout autre action policière comme d'aucuns peuvent le craindre.

Je sais personnellement quelque chose de l'attrait que peut exercer une carrière dans la GRC pour les jeunes Canadiens et Canadiennes. Tous les délits dont on a accusé la GRC par suite des travaux de la Commission McDonald avaient trait à la sécurité. Les erreurs de la GRC ont découragé beaucoup de bons candidats de joindre cette force policière. Je dois admettre que les vacances ne sont pas nombreuses compte tenu de la situation économique actuelle et les journaux parlent de l'insuffisance de recrues à l'école de police de Regina. Il ne faut toutefois pas se fier uniquement à cela pour se faire une idée de la situation.

Comme le temps mis à ma disposition est presque expiré, je dirai aux députés, et même à ceux qui croient qu'un organisme central de sécurité ou même la GRC sont foncièrement mauvais parce qu'ils restreignent souvent les désirs de liberté sans frein de certains Canadiens, que je crois que la majorité des citoyens de notre pays est en faveur d'un bon organisme de sécurité. Toutefois et comme nous ne connaissons pas encore toutes les caractéristiques de l'organisme en question, je crois aussi, à l'instar de mon collègue, le député de Saskatoon, que le comité devrait être autorisé à tenir des audiences dans tous les coins du pays et présenter ensuite un rapport.